

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS**  
**Mardi 07 février 2017 à 19h00**

***Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017.***

L'an deux mille dix-sept, le sept février, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Dominique MARROT.

***Approbation des procès-verbaux des séances des 05 décembre 2016 et 06 janvier 2017***

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 05 décembre 2016 et 06 janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

***Prolongation du portage financier communal – SAFER/DEPARTEMENT/COMMUNE : terrain MERCADE***

Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite SAFER/DEPARTEMENT/COMMUNE relative au portage foncier et financier communal des terrains MERCADE dans le cadre du projet de la commune de maîtriser son développement urbain et réaliser à terme un équipement sportif sur ces parcelles.

Cette convention signée en juillet 2012 d'une durée de 5 ans arrive à échéance le 31 juillet 2017. Afin de mener à bien son projet, la commune de Grignols a sollicité la poursuite du portage foncier mené par la SAFER, pour une durée de 3 ans non renouvelables du 31 juillet 2017 au 31 juillet 2020.

Une partie de ces terrains ayant été rachetés par le Syndicat des Eaux pour y construire le réservoir semi enterré, la prorogation de ce portage foncier concerne les parcelles ci-après pour une superficie totale de 93a 02ca :

- F 849 : 13a 55ca (provenant de la division de la parcelle originairement cadastrée F787)
- F 847 : 47a 92ca (provenant de la division de la parcelle originairement cadastrée F205)
- F 845 : 16a 56ca (provenant de la division de la parcelle originairement cadastrée F204)
- F 843 : 14a 99ca (provenant de la division de la parcelle originairement cadastrée F203)

Afin de réaliser la prolongation de cette opération, un avenant à la convention tripartite doit être établi entre la commune, la SAFER et le Département de la Gironde pour adapter à la nouvelle situation, les modalités de coopération, notamment la prise en charge par le Département de la Gironde des frais financiers et de gestion incombant à la SAFER pour le stockage des parcelles précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite SAFER/DEPARTEMENT/COMMUNE relatif à la prolongation du portage foncier et financier de la réserve foncière précitée.

***Délibération n° 02/2017***

***Réhabilitation des anciennes écoles – Maison des associations : compte rendu du comité de pilotage du 06 février 2017***

Dans le cadre du projet de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations, le comité de pilotage (élus, mission locale, MDSI, Département, associations,...) s'est réuni le

06 février 2017. A cette occasion, la SPL Sud Gironde, missionnée par la commune, a présenté un projet de réhabilitation qui consisterait à la réalisation de 2 logements sociaux et solidaires de type T3 et T1 et salles de réunions pour les associations. Les deux logements pourraient être loués à l'association « Solidarité Sud Gironde » qui en assurerait la gestion au titre de logements d'urgence notamment, et pour lesquels elle pourrait bénéficier d'aides au fonctionnement.

La première estimation est de l'ordre de 600 000,00 € d'investissement. La SPL va entreprendre la recherche d'aides possibles pour cette réalisation.

Le SIPHEM sera sollicité pour l'étude d'un éventuel système de chauffage pouvant couvrir l'ensemble des bâtiments (maison des associations, mairie, salle des fêtes).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la destination sociale et solidaire des deux logements prévus dans cette réhabilitation.

#### ***Panneau d'information lumineux : possibilités à offrir aux associations et commerçants***

En ce qui concerne le panneau d'information lumineux, Monsieur le Maire précise que les informations communales sont prioritairement diffusées. Il sollicite l'avis de l'assemblée sur la possible diffusion d'informations des associations mais aussi des commerçants. Les informations relatives aux manifestations, telles que fête de la Saint Pierre, marchés nocturnes, bœufs gras, etc. seront gérées par la commune. Pour toutes les autres informations relatives aux associations et aux commerçants, Monsieur le Maire propose de constituer une commission de travail qui établira un règlement de diffusion des informations, déterminant les rythmes de parutions et conditions. La commission constituée de Patrick CHAMINADE, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL et Michel CARRETEY fera une proposition de règlement au prochain conseil municipal.

#### ***Projets d'investissements 2017***

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déterminer les projets d'investissements 2017 par ordre de priorité. Pour ce faire, il demande aux élus d'exprimer sous huitaine les projets qu'ils envisagent pour 2017 afin d'inscrire lors du prochain conseil les réalisations possibles au budget 2017. Il précise que trois réalisations s'imposent ; il s'agit de la rénovation du logement de l'école laissé vacant (environ 15 000,00 €), la protection de la façade de l'église contre les pigeons (environ 5 000,00 €) et la réalisation du parking sur la foirail pour 10 000,00 € environ.

#### ***Affaire SCI Nord-Aquitaine / commune – Le Bergan***

Le tribunal a condamné la SCI Nord-Aquitaine à une amende de 1 000,00 € et à la démolition des constructions réalisées illégalement (sans autorisation d'urbanisme) sous un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire signifier par huissier ce jugement à M. MERLAUT – SCI Nord-Aquitaine.

#### ***Fondation du patrimoine***

La Fondation du Patrimoine reconnue d'utilité publique reçoit des fonds de particuliers ou entreprises permettant aux associations ou collectivités de mener à bien des projets de restauration du patrimoine. La fondation récolte les fonds, délivre le reçu fiscal aux particuliers ou entreprises et reverse les dons à l'association ou à la collectivité.

L'association « Les amis de l'église Notre Dame de l'immaculée conception de Grignols et de son environnement » reconnue d'utilité publique dont le but principal est la rénovation de l'église de Grignols, peine à trouver de généreux donateurs. Elle sollicite la commune pour

que celle-ci adhère à la Fondation du Patrimoine. Le montant de l'adhésion est de 100,00 € / an.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Grignols à la Fondation du Patrimoine.

*Délibération n° 03/2017*

#### ***Proposition le Républicain : Participation aux évènements***

L'hebdomadaire « LE RÉPUBLICAIN » propose une offre de communication groupée : commune et associations, d'une demi-page pour les manifestations suivantes : Foire de la Sainte Catherine, Foire aux chapons et Marché Nocturne. Le coût de cette parution serait de l'ordre de 557,00 € HT et pourrait être partagé à part égale : 50% commune et 50 % association.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 50 % aux frais de communication proposés par LE RÉPUBLICAIN pour les manifestations Foire de la Sainte Catherine, Marchés Nocturnes et Foire aux Chapons.

*Délibération n° 04/2017*

#### ***Prise en charge des frais de déplacement pour la formation des membres bénévoles de la bibliothèque***

En l'absence de l'agent communal, Monsieur le Maire rappelle que les bénévoles de l'association « Lire Ensemble » gèrent cette structure. Il en profite pour les remercier vivement de leur dévouement. Claudine MAILLOU précise que les bénévoles sont amenés à suivre les formations dispensées par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Madame Geneviève NATUREL, bénévole de l'association, s'est portée volontaire pour suivre ces formations dispensées sur 9 jours. Toutefois, elle sollicite le remboursement des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal valide la prise en charge par la commune des frais de déplacements pour les besoins de formation, de Madame Geneviève NATUREL, bénévole de la bibliothèque.

*Délibération n° 05/2017*

#### ***Courrier d'un collectif d'habitants de Grignols***

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre anonyme datée du 01 décembre 2016 relative à l'absentéisme des agents communaux. Cette lettre relate notamment les occupations personnelles pratiquées par trois agents durant leurs arrêts de maladie. Ce « collectif des habitants de Grignols » qui demande jusqu'à quand les habitants de la commune de Grignols vont payer pour l'absentéisme des personnels d'entretien de Grignols, souhaite que cette lettre soit lue en conseil municipal et aux agents. Monsieur le Maire précise en avoir donné lecture aux agents techniques.

Patrick CHAMINADE informe avoir été destinataire de ce même courrier.

Monsieur le Maire précise que le coût des intérimaires recrutés pour pallier l'absence des agents techniques titulaires est d'environ 13 874,00 € et que la commune a perçu à ce jour au titre de l'assurance du personnel 14 700,00 €.

Il précise aussi qu'en l'absence de Mme BESSEYRE (absente depuis le 05 septembre 2016) et pour anticiper le départ à la retraite de Mme HERAUD, la commune a embauché un emploi aidé sur le poste accueil de la Mairie. Cette jeune personne sera aussi formée sur le poste CCAS. Il rappelle que cet emploi aidé de 24h00 hebdomadaires est pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat et qu'il peut être renouvelé pour 3 ans.

- **Logement de l'école** : Le logement de l'école sera donc disponible à la location dès que les travaux de rénovation seront terminés. Plusieurs demandes ont déjà été reçues. Il conviendra au Conseil Municipal de déterminer les nouveaux locataires. Il est précisé que le loyer s'élèvera à environ 550,00 € / mois.

- **Mesure de terrain de la couverture de téléphonie mobile** : Lucienne BIES donne un compte rendu des tests réalisés par un technicien concernant la couverture des différents opérateurs de téléphonie mobile. Ces mesures démontrent que la couverture sur la commune (bourg) est satisfaisante. Elle précise que ces mesures ont été réalisées en extérieur et non à l'intérieur des bâtiments. Pour une bonne réception à l'intérieur des bâtiments, Roseline PIGANOL précise que certains opérateurs proposent gratuitement des amplificateurs de réseau très efficace à installer chez soi.

- **Rémunération des agents recenseurs** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que malgré l'obligation des administrés à répondre au questionnaire de recensement de la population, les 3 agents recenseurs de la commune rencontrent des difficultés auprès des habitants pour réaliser cette opération. Il rappelle que les dotations de l'Etat que perçoit la commune dépendent du nombre d'habitants de celle-ci.

La rémunération des agents se fait au nombre de feuilles de logements et bulletins individuels collectés. Des frais de déplacement leur sont aussi attribués. Monsieur le Maire propose de compléter cette rémunération par une dotation forfaitaire de 200,00 € / agent. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

*Délibération n° 06/2017*

- **Lettre de M. Robert JACQUIER** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Robert JACQUIER domicilié lieu-dit Laboyrie à Grignols, relatif à une question d'entretien du domaine public plus particulièrement lié à un problème de voisinage.

- **Contrôle du Trésorier** : Monsieur le Maire porte à la connaissance la restitution par le Trésorier de la collectivité du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense. Il en résulte que le délai de paiement de l'ordonnateur demeure encore un peu élevé (26,48 jours) et que celui-ci peut être encore amélioré. Cependant, sont à souligner le bon niveau du mandatement ainsi que les relations entre les services de l'ordonnateur et la Trésorerie.

- **CCAS** : Françoise DUPIOL-TACH donne quelques informations relatives aux activités organisées par le CCAS. 15 personnes sont inscrites aux ateliers mémoire. Un dossier de demande est en cours pour la venue du bus numérique. Cette prestation qui s'adresse aux seniors est subventionnée par le Département. A ce jour 6 personnes sont intéressées. En ce qui concerne la mutuelle « Ma commune, Ma santé », un partenariat a été signé avec le CIAS (CDC du Bazadais). Ainsi tous les administrés résidant sur le territoire communautaire peuvent en bénéficier. Des permanences sont prévues sur les communes de Captieux, Bazas, Grignols et Lerm et Musset.

- **Comité des fêtes** : Lucienne BIES informe de la tenue de l'assemblée générale du Comité des fêtes à l'issue de laquelle un nouveau bureau a été nommé : Présidente – Blandine MARQUEFAVE, Vice-présidente – Marie-Jo CAILLE, Trésorière – Myriam MOURA et Secrétaire – Sandra LAFFARGUE.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.*